

**DECISIONS du MAIRE prises en application de l'article L. 2122.22  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Séance du conseil municipal du 26 octobre 2007**

- ↪ Arrêté municipal du 21 septembre 2007 modifiant l'article 3 de l'arrêté municipal du 27 novembre 2006 fixant les tarifs divers au 1<sup>er</sup> janvier 2007.
- ↪ Arrêté municipal du 3 octobre 2007 fixant les tarifs du droit de place dans l'autobus à l'occasion des sorties à AMNEVILLE.
- ↪ Arrêté municipal du 3 octobre 2007 créant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place dans l'autobus à l'occasion des sorties à AMNEVILLE.
- ↪ Arrêté municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2007 créant une régie d'avances pour l'achat de fournitures et petits matériels divers dans le cadre de la manifestation « La Nuit des Esprits » du 27 octobre 2007.
- ↪ Arrêté municipal du 5 octobre 2007 fixant le prix de vente de l'ouvrage « Et puis vous avez Briey » de Guy VATTIER, dont 600 exemplaires seront mis en vente, au prix de 21 € l'unité.
- ↪ Arrêté municipal du 9 octobre 2007 créant une sous-régie de recettes de la Bibliothèque auprès du service de l'Accueil de la Ville de Briey.